



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://fr.ufpweb.org/spip.php?article1329>

Parlementaires du FNDD : « Nous avons confiance à nos collègues sénateurs... »

- Z - Archives - Putsh militaire du 6 août 2008 - Articles et dépêches -



Date de mise en ligne : jeudi 13 novembre 2008

Union des Forces de Progrès

Pour le Front national pour la défense de la démocratie (FNDD), la session ordinaire du 10 novembre du parlement mauritanien s'est tenue dans des conditions caractérisées par « **le putsch perpétré contre la légalité, la séquestration du président de la République et la mise en place d'un gouvernement illégitime.** »

Pour ces raisons, le FNDD « **a décidé de ne pas reconnaître cette session parlementaire.** ». Curieusement, contrairement aux députés qui ont boycotté à l'assemblée nationale, les sénateurs FNDD ont assisté à la cérémonie officielle d'ouverture de ladite session au niveau du Sénat.

Dans un communiqué rendu public le 11 novembre, la commission communication du FNDD, il est écrit que « **le Front a décidé de ne pas reconnaître la présente session parlementaire en laissant à ses parlementaires le soin de définir l'approche adéquate pour traduire dans les faits cette décision soit en boycottant les séances comme cela a été le cas à l'assemblée nationale ou en y participant comme cela a été le cas au niveau du sénat.** »

L'ouverture de la session a eu lieu lundi 10 novembre. Le communiqué de la commission communication du FNDD expliquant les raisons de la présence de ses sénateurs au sénat et du boycott de ses députés à l'assemblée nationale a été rendu public le mardi 11 novembre. Pourquoi les explications n'ont pas été faites avant ?

Le FNDD, dans le même communiqué affirme « **que chacune des deux positions (présence au sénat et absence à l'assemblée nationale) s'inscrit dans le cadre de sa stratégie visant à faire échouer le coup d'Etat et à rétablir la légalité constitutionnelle...** »

Interpellé sur cette question au cours d'une conférence de presse organisée mardi 12 novembre à l'assemblée nationale par les parlementaires du FNDD, le député Ba Aliou Ibra a dit : « **Les conditions constitutionnelles de séparation des pouvoirs ne sont pas réunies. Nous avons malgré tout estimé que les députés vont boycotter et les sénateurs vont participer. Nous acceptons tout ce qui va dans le sens de l'opposition au putsch.** »

En quoi la présence des élus du FNDD au sénat en compagnie de ministres d'un gouvernement que vous qualifiez illégitime peut-elle aider à lutter contre le coup d'Etat ? Réponse du député UFP Moustapha Ould Bedredine : « **Nous avons confiance à nos collègues qui ont estimé servir la même cause que nous en participant à l'ouverture de la session au sénat. Nous n'avons aucune crainte même avec la présence d'intrus illégaux dans la salle. La position de nos camarades n'a pas changé.** » Y a-t-il des raisons spécifiques au sénat expliquant l'attitude des sénateurs du FNDD ?

Les parlementaires du FNDD ont aussi été interpellés sur la possibilité de déclarer le président de l'assemblée nationale, Messaoud Ould Boulkheir « **démissionnaire pour absences répétées.** » « **Messaoud a été élu pour cinq ans. Son mandat est une ligne rouge qui ne saurait être remis en question.** » A répondu Khalil Ould Teyib, député de l'APP.

Dans son discours d'ouverture de la session ordinaire du 10 novembre, le vice président de l'assemblée nationale, El Arbi Ould Jdein « **a regretté les absences répétées et injustifiées de Messaoud Ould Boulkheir.** »

Au cours d'une récente plénière de l'assemblée nationale présidée par Ould Jdein, les députés avaient, majoritairement, adopté un nouveau règlement intérieur prévoyant la possibilité de mettre fin aux fonctions du président de l'assemblée nationale « **par démission effective pour raison d'absence.** »

Le premier alinéa de l'article 55 de la constitution du 20 juillet 1991 dispose que « **le président de l'assemblée nationale est élu pour la durée de la législature.** » Autrement dit, la réduction du mandat de Messaoud Ould Boulkheir ne peut se faire sans révision constitutionnelle.

Du côté des proches des parlementaires soutiens du coup d'Etat, la réponse à cet « **obstacle** » constitutionnel est : « Il ne s'agit pas d'écourter le mandat du président de l'assemblée nationale ou de le destituer. Il s'agit tout juste de constater qu'il est absent et d'en tirer les conséquences. »

Khalilou Diagana